

Document de spécifications du GEMTIC pour les espaces de coworking à Mayotte



16 avril 2015

Contexte et objet du document

Le GEMTIC a réalisé en 2014 une étude de faisabilité d'un espace pilote de coworking à Mayotte, document accessible depuis :

http://www.gemtic.yt/wp-content/uploads/2014/04/Etude-Faisabilit%C3%A9-Espace-Pilote-Coworking-Mayotte_def.pdf

Le **coworking (tiers lieu)** est un type d'**organisation du travail** qui regroupe deux notions : un **espace** de travail partagé, mais aussi un **réseau de travailleurs** (coworkers) encourageant l'échange et l'ouverture.

Le présent document reprend les spécifications issues de l'étude de faisabilité, considérées par le GEMTIC comme primordiales pour un tel espace de coworking à Mayotte.

Les projets de développement d'espaces de coworking à Mayotte répondant en tous points aux spécifications obligatoires seront qualifiés « **Espace de coworking Conforme GEMTIC** » avec un qualificatif standard ou avancé pour les critères correspondant aux spécifications additionnelles et recevront **le soutien du GEMTIC** dans leur démarche sous la forme:

- Soutien, promotion du projet et mise en œuvre d'actions de sensibilisation auprès de tout public notamment ses adhérents et l'ensemble de ses partenaires privés et institutionnels notamment au moyen des supports de communication du GEMTIC (site web, page facebook, ...)
- Soutien à la création du réseau de coworkers en mobilisant son réseau,
- Soutien au montage du projet en mettant en relation les acteurs pour tout ce qui est relatif au numérique,
- Maintien d'une veille sur les espaces de coworking et leurs actions dans le cadre du développement d'un pass coworkers Océan Indien.
- Soutien pour l'animation de l'espace de coworking (proposition de thèmes, interventions, ...)

Spécifications obligatoires d'un « espace de coworking conforme GEMTIC »

Spécifications obligatoires d'un « espace de coworking conforme GEMTIC »	
no	Intitulé
GENERAL	
O_GE_1	L'espace de coworking doit concilier 2 notions : <ul style="list-style-type: none"> - Espace de travail confortable - Espace de convivialité favorisant les échanges
O_GE_2	L'espace de coworking doit permettre : <ul style="list-style-type: none"> - la mutualisation des équipements et ressources - la mutualisation des compétences et des savoirs
O_GE_3	L'espace de coworking doit offrir une grande flexibilité dans son utilisation.

Spécifications obligatoires d'un « espace de coworking conforme GEMTIC »	
no	Intitulé
O_GE_4	L'espace de coworking doit être un espace orienté TIC et innovation, de façon non exclusive.
O_GE_5	L'espace de coworking doit être une vitrine des savoir-faire technologiques à Mayotte.
L'ESPACE	
O_ES_1	L'aménagement de l'espace de coworking doit faciliter les échanges et la diffusion de l'information.
O_ES_2	L'espace de coworking doit disposer d'un espace de convivialité (accueil, détente, café).
O_ES_3	L'espace de coworking doit disposer d'un open-space.
O_ES_4	L'espace de coworking doit répondre aux différents besoins notamment via la modularité: réseautage et rencontres, réunions, lieu de travail ponctuels et événements.
SERVICES ET EQUIPEMENTS	
O_SE_1	L'espace de coworking doit disposer d'une connexion internet fiable, haut voire très haut débit.
O_SE_2	L'espace de coworking doit proposer des équipements de base : bureaux, mobilier, ordinateurs, fax, téléphone, vidéo projecteur, imprimante, photocopieur, réfrigérateur et café dans l'espace de convivialité.
O_SE_3	L'espace de coworking doit proposer une plage horaire d'ouverture élargie 7 h-20 h est préconisée.
ANIMATION	
O_AN_1	L'espace de coworking doit proposer des services développés en termes d'animation, proposer des informations thématiques et être un véritable lieu d'échange et de rencontre.
O_AN_2	La programmation d'animation de l'espace de coworking doit être conçue en fonction des besoins des coworkers recensés, elle doit être riche et dynamique tout en restant souple pour permettre l'organisation d'initiatives de dernière minute.
O_AN_3	L'espace de coworking doit mettre en place des indicateurs de suivi de l'activité de l'espace (nombre de coworkers, fréquentation du site internet, satisfaction des coworkers, retombées presse) et particulièrement en lien avec l'animation (nombre d'événements / à l'initiative de qui / thématiques / formats / partenaires, nombre de participants).
GOVERNANCE ET PARTENARIAT	
O_GP_1	Trois types de gouvernance existent dans les espaces de coworking dans le monde : associative, partenariat public/privé et privée. L'espace de coworking doit être porté par une structure ayant une forme juridique légalement reconnue.
MODELE ECONOMIQUE ET TARIFICATION	
O_MT_1	L'espace de coworking doit proposer une tarification adaptée aux besoins de l'ensemble des potentiels coworkers (d'une utilisation ponctuelle à une utilisation régulière)

Spécifications obligatoires d'un « espace de coworking conforme GEMTIC »	
no	Intitulé
	plusieurs jours par semaine, tous les mois) et leur offrir une certaine liberté d'utilisation, de la flexibilité. La transparence des tarifs appliqués sur l'ensemble des supports de communication est vivement recommandée.

Spécifications additionnelles pour l'obtention des critères qualité

Critère Qualité de l'espace

Spécifications additionnelles pour l'obtention du critère qualité de l'espace	
no	Intitulé
L'ESPACE	
A_ES_1	L'espace de coworking devrait être situé dans une zone dynamique et sur un lieu de passage. Son accessibilité, sa visibilité et la proximité du public sont primordiales. Il s'agit de réussir à trouver un bon équilibre entre visibilité, accès et tranquillité du lieu.
A_ES_2	L'espace de coworking devrait disposer de quelques box ou bureaux permettant aux coworkers de s'isoler.
A_ES_3	L'espace de coworking devrait disposer de salles de réunions.

Critère Qualité de services & animation

Spécifications additionnelles pour l'obtention du critère qualité de services & animation	
no	Intitulé
SERVICES ET EQUIPEMENTS	
A_SE_1	L'espace de coworking devrait également proposer des outils plus avancés tels qu'un système de visioconférence, une plateforme web collaborative, un accès sécurisé par badge, une base documentaire.
A_SE_2	L'espace de coworking devrait disposer de logiciels professionnels et outils de simulation, de gestion.

Spécifications additionnelles pour l'obtention du critère qualité de services & animation	
no	Intitulé
A_SE_3	L'espace de coworking devrait proposer un service d'accueil développé assurant orientation, conseils et suivi des coworkers et faire le relais pour mettre à leur disposition tout ce qui leur facilitera la vie (taxi, pressing, réservation d'hôtels, ...).
A_SE_4	L'espace de coworking devrait proposer un service de secrétariat.
A_SE_5	L'espace de coworking devrait proposer des services à haute valeur ajoutée comme par exemple : veille juridique, centralisation des appels d'offres et appels à projets, support à l'élaboration de réponses aux marchés publics, services relatifs à l'aspect gestion au sens large, accès à un réseau de professionnels, etc.
ANIMATION	
A_AN_1	La programmation d'animation de l'espace de coworking devrait assurer une diversification des formats d'événements (conférences, workshop, bar-camp, échanges informels) pour les adapter à chaque objectif: mise à disposition d'informations, réseautage, échanges.

Critère Qualité de l'implication dans le développement territorial

Spécifications additionnelles pour l'obtention du critère qualité de l'implication dans le développement territorial	
no	Intitulé
GOVERNANCE ET PARTENARIAT	
A_GP_1	L'espace de coworking devrait mettre en place des partenariats à la fois pour répondre aux besoins techniques, matériels et financiers de l'espace et des coworkers mais également pour garantir la représentativité des spécificités de territoire et une neutralité d'actions, favoriser les collaborations entre les différents types d'acteurs et assurer une animation dynamique et diversifiée.
PASS COWORKER OCEAN INDIEN	
A_PC_1	L'espace de coworking devrait pouvoir à terme intégrer un réseau (concept de Pass Coworkers Océan Indien).

ANNEXE : MATRICE DE CONFORMITE AUX SPECIFICATIONS DU GEMTIC D'UN ESPACE DE COWORKING A MAYOTTE

* C = Conforme
PC = Partiellement Conforme
NC = Non Conforme

Spécifications obligatoires d'un « espace de coworking conforme GEMTIC »		
no	Intitulé	CONFORMITE DU PROJET*
GENERAL		
O_GE_1	L'espace de coworking doit concilier 2 notions : - Espace de travail confortable - Espace de convivialité favorisant les échanges	
O_GE_2	L'espace de coworking doit permettre : - la mutualisation des équipements et ressources - la mutualisation des compétences et des savoirs	
O_GE_3	L'espace de coworking doit offrir une grande flexibilité dans son utilisation.	
O_GE_4	L'espace de coworking doit être un espace orienté TIC et innovation, de façon non exclusive.	
O_GE_5	L'espace de coworking doit être une vitrine des savoir-faire technologiques à Mayotte.	
L'ESPACE		
O_ES_1	L'aménagement de l'espace de coworking doit faciliter les échanges et la diffusion de l'information.	
O_ES_2	L'espace de coworking doit disposer d'un espace de convivialité (accueil, détente, café).	
O_ES_3	L'espace de coworking doit disposer d'un open-space.	
O_ES_4	L'espace de coworking doit répondre aux différents besoins notamment via la modularité: réseautage et rencontres, réunions, lieu de travail ponctuels et événements.	
SERVICES ET EQUIPEMENTS		
O_SE_1	L'espace de coworking doit disposer d'une connexion internet fiable, haut voire très haut débit.	
O_SE_2	L'espace de coworking doit proposer des équipements de base : bureaux, mobilier, ordinateurs, fax, téléphone, vidéo projecteur, imprimante, photocopieur, réfrigérateur et café dans l'espace de convivialité.	
O_SE_3	L'espace de coworking doit proposer une plage horaire d'ouverture élargie 7 h-20 h est préconisée.	

Spécifications obligatoires d'un « espace de coworking conforme GEMTIC »		
no	Intitulé	CONFORMITE DU PROJET*
ANIMATION		
O_AN_1	L'espace de coworking doit proposer des services développés en termes d'animation, proposer des informations thématiques et être un véritable lieu d'échange et de rencontre.	
O_AN_2	La programmation d'animation de l'espace de coworking doit être conçue en fonction des besoins des coworkers recensés, elle doit être riche et dynamique tout en restant souple pour permettre l'organisation d'initiatives de dernière minute.	
O_AN_3	L'espace de coworking doit mettre en place des indicateurs de suivi de l'activité de l'espace (nombre de coworkers, fréquentation du site internet, satisfaction des coworkers, retombées presse) et particulièrement en lien avec l'animation (nombre d'événements / à l'initiative de qui / thématiques / formats / partenaires, nombre de participants).	
GOVERNANCE ET PARTENARIAT		
O_GP_1	Trois types de gouvernance existent dans les espaces de coworking dans le monde : associative, partenariat public/privé et privée. L'espace de coworking doit être porté par une structure ayant une forme juridique légalement reconnue.	
MODELE ECONOMIQUE ET TARIFICATION		
O_MT_1	L'espace de coworking doit proposer une tarification adaptée aux besoins de l'ensemble des potentiels coworkers (d'une utilisation ponctuelle à une utilisation régulière plusieurs jours par semaine, tous les mois) et leur offrir une certaine liberté d'utilisation, de la flexibilité. La transparence des tarifs appliqués sur l'ensemble des supports de communication est vivement recommandée.	

Le projet analysé est qualifié :

	OUI	NON
Espace de coworking Conforme GEMTIC		

Spécifications additionnelles pour l'obtention des critères qualité		
no	Intitulé	CONFORMITE DU PROJET*
CRITERE QUALITE DE L'ESPACE		
A_ES_1	L'espace de coworking devrait être situé dans une zone dynamique et sur un lieu de passage. Son accessibilité, sa visibilité et la proximité du public sont primordiales. Il s'agit de réussir à trouver un bon équilibre entre visibilité, accès et tranquillité du lieu.	
A_ES_2	L'espace de coworking devrait disposer de quelques box ou bureaux permettant aux coworkers de s'isoler.	
A_ES_3	L'espace de coworking devrait disposer de salles de réunions.	
CRITERE QUALITE SERVICES & ANIMATION		
A_SE_1	L'espace de coworking devrait également proposer des outils plus avancés tels qu'un système de visioconférence, une plateforme web collaborative, un accès sécurisé par badge, une base documentaire.	
A_SE_2	L'espace de coworking devrait disposer de logiciels professionnels et outils de simulation, de gestion.	
A_SE_3	L'espace de coworking devrait proposer un service d'accueil développé assurant orientation, conseils et suivi des coworkers et faire le relais pour mettre à leur disposition tout ce qui leur facilitera la vie (taxi, pressing, réservation d'hôtels, ...).	
A_SE_4	L'espace de coworking devrait proposer un service de secrétariat.	
A_SE_5	L'espace de coworking devrait proposer des services à haute valeur ajoutée comme par exemple : veille juridique, centralisation des appels d'offres et appels à projets, support à l'élaboration de réponses aux marchés publics, services relatifs à l'aspect gestion au sens large, accès à un réseau de professionnels, etc.	
A_AN_1	La programmation d'animation de l'espace de coworking devrait assurer une diversification des formats d'événements (conférences, workshop, bar-camp, échanges informels) pour les adapter à chaque objectif: mise à disposition d'informations, réseautage, échanges.	
CRITERE QUALITE DE L'IMPLICATION DANS LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL		
A_GP_1	L'espace de coworking devrait mettre en place des partenariats à la fois pour répondre aux besoins techniques, matériels et financiers de l'espace et des coworkers mais également pour garantir la représentativité des spécificités de territoire et une neutralité d'actions, favoriser les collaborations entre les différents types d'acteurs et assurer une animation dynamique et diversifiée.	
A_PC_1	L'espace de coworking devrait pouvoir à terme intégrer un réseau (concept de Pass Coworkers Océan Indien).	

Le projet analysé est qualifié :

Critère	Standard	Avancé
Qualité de l'espace		
Qualité des services & Animation		
Qualité de l'implication dans le développement territorial		

Complément éventuels du porteur de projet sur les qualifications non évaluées par le GEMTIC :

